



1. Dénomination de la fonction

**Directeur d'établissement socio-éducatif 2-
directrice d'établissement socio-éducatif 2**

Code fonction

4.06.002

2. But de la fonction

Diriger une institution d'insertion ou de réinsertion, accueillant soit des mineurs souffrant de troubles affectifs et du comportement ou en situation de rupture familiale, soit des adultes toxico-dépendants ou handicapés mentaux.

3. Description de la fonction

La fonction implique les mêmes tâches que celles énoncées dans la fiche de directeur-trice d'établissement socio-éducatif 1.

Le niveau supérieur se traduit dans le critère de l'expérience professionnelle.

Les éléments suivants sont pris en compte pour justifier un niveau plus élevé, ils ne sont pas cumulatifs mais doivent se retrouver de manière prépondérante dans l'activité :

- gérer une structure recevant un nombre élevé de résidants ou gérer plusieurs structures ;
- gérer un public présentant une complexité accrue ;
- gérer une équipe pluridisciplinaire (éducative, pédagogique, thérapeutique, etc.) ;
- exercer la fonction dans une structure de type internat ou semi-internat ;
- disposer d'une forte autonomie d'exécution, la fonction s'exerçant dans une structure offrant peu d'appui hiérarchique ou fonctionnel.

4. Exigences de la fonction

Diplôme en travail social, complété par une formation en management des institutions sociales – ou niveau jugé équivalent.

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	K	E	J	A	I	Cl. max. 20
Points	43	20	57	5	59	Total 184